

Sciences, expertise et société

Je voudrais d'abord vous remercier de l'honneur que vous me faites, en me proposant de prendre la parole devant vous pour cette séance de votre Académie.

Le thème retenu pour mon intervention, arrêté après échange avec votre nouveau président Georges-Henri Florentin, est celui de la place de la science et plus précisément de l'expertise scientifique dans nos débats de société, telle que j'ai pu l'observer et y réfléchir dans mon expérience personnelle. .

Je précise d'abord « d'où je parle », et sur quelle base, pour aborder un sujet aussi vaste. Après une carrière d'ingénieur dans le secteur public de l'environnement, j'ai participé depuis une dizaine d'années à plusieurs débats de société portant sur des thèmes environnementaux un peu sensibles : la médiation de 2017 sur le projet de Notre-Dame-des-Landes, plusieurs débats sur des infrastructures de transport et plus récemment deux débats publics de politique nucléaire. J'y étais en position de médiation ou de conduite du débat, et non de partie prenante ou de décideur.

C'est de quelques réflexions ponctuelles tirées de mon retour d'expérience dans ces débats que je vais vous parler.

N'attendez donc pas de mon propos une vision générale sur la place de la science dans le fonctionnement de la démocratie, ni des éclairages particuliers sur les crises auxquelles est confronté le monde agricole : je n'aurais aucune légitimité à parler de ces sujets, contrairement à beaucoup d'entre vous. Ils sauront, mieux que moi, transposer la part de mes propos qui mérite de l'être.

J'évoquerai trois sujets particuliers :

- l'image de l'expertise et des experts, telle qu'elle est parfois perçue par la société,
- le statut de l'expertise et des experts dans les processus de décision publique,
- et la nécessité d'une parole scientifique libre et forte dans une société troublée.

A propos de l'image de l'expertise perçue par la société, je me limiterai à un souvenir précis, se rapprochant pour moi de remontrances sévères mais justes que nous avons pu entendre avant l'âge adulte.

J'avais il y a quelques années été chargé de représenter le ministère de l'environnement dans un débat public organisé par la CNDP sur la politique des transports dans la vallée du Rhône. Au cours d'une séance de ce débat, que nous n'avions pas suffisamment préparée, je côtoyais à la tribune un élu, un président d'association et un représentant de l'administration locale. Une

dame s'était levée au bout d'un long moment de cafouillage du débat, très fâchée, pour nous interpeler : « Arrêtez. D'abord, je ne comprends rien à ce que vous dites. Ensuite, je vois que vous vous parlez tout le temps entre vous, et jamais à nous. Et enfin, tout cela, ça n'a pas de coeur ». Et elle était partie sans attendre la réponse.

Cet extrait sec en trente secondes est un très bon résumé de ce que Callon, Lascoumes et Barthe ou Bruno Latour ont développé en des centaines de pages, que je vous recommande de lire, sur l'entre-soi des experts, leur incapacité à écouter, à se faire comprendre, et à sortir de leurs approches se prétendant rationnelles.

Je crois avoir repensé à cette interpellation dans tous les débats auxquels j'ai participé depuis.

Le statut donné aux experts et à l'expertise dans les processus de décision m'a semblé poser deux questions différentes :

- celle de l'indépendance de l'expertise par rapport à la décision,
- et celle du caractère plus ou moins intangible des expertises et des décisions face aux critiques qu'elle suscitent.

Les travaux de deux historiens, Paulin Ismard et Marc Bloch, apporteront des éléments de décryptage des expériences vécues en ces matières.

Commençons par l'indépendance entre expertise et décisions.

Paulin Ismard, spécialiste de la démocratie dans la Grèce antique, explique dans son livre *La démocratie contre les experts : les esclaves publics en Grèce ancienne* (Seuil 2015) que le droit de participer aux débats sur l'agora était ouvert à tout le monde sauf aux femmes, aux métèques (on dirait maintenant aux immigrés?), aux esclaves ... et aux experts, comptés parmi les esclaves malgré la condition confortable qui leur était offerte.

Il n'y a pas d'explication très satisfaisante pour l'exclusion des femmes, des métèques et des esclaves. Mais pour les experts il s'agissait apparemment d'une forme radicale du refus de toute « expertocratie », voire même seulement de tout conflit d'intérêt.

Ce principe de séparation stricte entre l'expertise et la décision retenu en Grèce il y a 2500 ans conduit à réfléchir à deux situations que j'ai pu observer, correspondant à des options opposées.

- La première va directement à l'encontre de ce principe de séparation : le Parlement, sur proposition du gouvernement, a décidé par une loi de 2024, en plein débat sur la relance du nucléaire en France, de revenir sur l'indépendance assurée jusque là entre l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN), organisme d'expertise, et l'Autorité de Sûreté nucléaire (ASN) chargée de prendre les décisions s'imposant aux exploitants. Malgré les précautions prises à la suite de vives oppositions de principe exprimées lors du débat législatif, la loi fusionnant les deux organismes a confirmé le lien institutionnel qui prévaudrait dorénavant entre l'expertise et la décision en matière de sûreté, au motif de la

recherche d'une meilleure cohérence. L'expérience seule dira si c'est au prix d'une moindre robustesse des décisions.

Je vous ai indiqué que je ne parlerais pas des questions relevant du domaine agricole : toute ressemblance avec la situation de l'ANSES et des décisions d'autorisation de mise en marché pour les produits phytosanitaires serait donc purement fortuite.

- La seconde situation que je voudrais citer ici correspond au contraire au rejet délibéré, surprenant, de tout lien entre expertise et décision. Il s'agit de l'expertise produite à la demande du gouvernement en 2013 en préalable à l'autorisation au titre de la loi sur l'eau du projet de Notre-Dame-des-Landes, qui posait des questions de principe assez complexes. Réalisé par un groupe d'experts choisis par le gouvernement et dont personne ne contestait la légitimité, le rapport d'expertise rendu public était très sévère pour le dossier présenté par la maîtrise d'ouvrage, qui intégrait, il est vrai, l'État lui-même pour une partie du projet. La décision d'autorisation a été prise sans intégration des préconisations les plus lourdes du rapport, qui n'était certes que consultatif. Faut-il saluer le retour aux principes de la démocratie athénienne, où ceux qui décident avaient le droit d'ignorer si besoin était la parole des experts, ou bien s'étonner de cette défiance du gouvernement à l'égard d'experts qu'il avait lui-même choisis avec le plus grand soin, pour éclairer une question épineuse ? Je vous laisse juges...

Le caractère plus ou moins sacré, en tout cas intangible, des expertises et décisions prises, appelle une autre analyse.

C'est Marc Bloch qui peut aider à éclairer ici quelques situations étonnantes. Je ne me référerai pas à son livre le plus connu, *L'étrange défaite*, mais à un ouvrage antérieur lui aussi très riche de matière à penser, *Les rois thaumaturges*. Il décrit dans ce texte de 1924 la capacité donnée au souverain légitime de guérir les écrouelles, et les croyances sur lesquelles s'appuie cette légitimité, indépendante de toute analyse critique. Sa lecture ouvre la réflexion sur ce qu'est un avis ou une décision légitime, non contestable, et la nature de ses fondements.

J'y ai pour ma part réfléchi lors des auditions par la mission de médiation de Notre-Dame-des-Landes des 7 préfets qui s'étaient succédés à Nantes de 2000 à 2016. Tous nous ont dit de façon à peu près identique que l'État s'était prononcé dès l'origine pour ce projet, au nom de l'intérêt général, et qu'il perdrait sa légitimité, et la face, s'il venait à changer d'avis. Seule la préfète en poste en 2017 avait un discours différent, faisant état de questions et de critiques des opposants restées sans réponse des porteurs de projet depuis le débat public initial, et du constat pragmatique d'une situation complètement enlisée : l'État avait, de fait, perdu la face depuis longtemps.

Dans un contexte différent, la même réflexion peut être conduite à propos du projet Cigéo sur le stockage des déchets nucléaires de Bure : après un débat public qui avait en 2005 recommandé, de façon entièrement consensuelle

(situation rarissime...) de maintenir ouvertes les deux options en présence pour le traitement des déchets les plus radioactifs, le Parlement a choisi en 2006 l'option du stockage géologique, sans apporter de réponse réellement argumentée aux partisans de l'autre option. Le projet est conduit depuis dans ce cadre inchangé, justifié par un consensus international sur cette solution qui ne connaît pourtant encore aucune réalisation industrielle au monde.

Mon propos n'est pas ici de rouvrir des débats passés : il est de dire que l'expertise scientifique, toujours soumise à la critique par les pairs, ne peut prendre vis-à-vis du public non expert l'image d'une vérité de droit divin, intangible et devant laquelle toute critique serait a priori illégitime.

Derrière ce débat s'ouvre la question difficile du traitement des « fake news », qui ne se résume pas à faire le tri entre la vérité et les mensonges.

J'ai surtout été confronté à des enjeux environnementaux : je me contenterai donc de suggérer ici de ne pas considérer a priori comme des partisans du retour à la bougie ou du « modèle Amish », voire simplement comme des menteurs, toutes les personnes remettant en cause des prises de position considérées comme allant dans le sens du progrès. Cette notion, par nature controversée, mérite une réflexion plus solide. Ayant rencontré beaucoup d'opposants aux quelques projets auxquels j'ai été mêlé, je crois pouvoir dire que je n'en ai entendu aucun qui n'ait aucune argumentation à l'appui de son point de vue : les écouter est important, même lorsque cela ne conduit pas à partager leur avis.

Je voudrais conclure par une troisième réflexion, sur l'importance d'une parole libre et forte dans les périodes troublées.

Elle m'a été inspirée par une saisine du comité d'éthique commun INRAe-Cirad-IRD-Ifremer. Au cours des 8 ans que j'ai passés dans ce comité, nous n'avons été saisis qu'une seule fois par des équipes de chercheurs, s'exprimant à l'occasion d'un séminaire organisé avec eux, et non par leurs directions.

La question posée, motivée par une forme d'angoisse, voire d'exaspération, devant l'inaptitude des pouvoirs publics et de la société à leur répondre efficacement, était la suivante : « Quels sont les droits, et les devoirs des chercheurs et de leurs organismes face à l'urgence écologique ? ».

Nous avons produit un avis pour leur répondre, mais dans le monde actuel encore plus désorienté, j'emprunterai une réponse plus générale à Stefan Zweig, s'exprimant en 1932 dans un entretien aux *Nouvelles Littéraires* sur la montée des fascismes en Europe :

« Tâchons d'éviter de nouvelles conflagrations de classes, de races, de peuples, en les combattant d'avance, en montrant d'avance leur stupidité, leur inanité. Il faut penser, penser toujours à ce qu'il convient de faire pour rétablir la confiance dans le pouvoir bienfaisant de la raison. (...) »

Il est possible même que ***nous, qui ne participons pas aux affaires***, parce que nous ne serons pas hypnotisés par les détails, nous aurons le moyen et le courage d'envisager et de proposer des solutions plus larges et partant plus efficaces que celles qui ont été vainement cherchées par les techniciens et les spécialistes. Et puis, n'oublions pas que ***nous avons un avantage énorme sur eux : nous sommes libres***. (...) Nous ne devons de comptes à personne, ni à des électeurs, ni à des actionnaires, ni à des commanditaires ; nous n'avons pris d'engagements que devant notre conscience. C'est pourquoi l'heure est venue pour les intellectuels de prendre la parole. »

Vous et moi nous appartenons, par nos expériences et notre génération, aux personnes libres à qui Stefan Zweig s'adressait, dans une période à la fois lointaine et proche de la nôtre.

Cette liberté nous oblige.

Merci à vous.